

Le laurier-cerise peut se développer dans de nouveaux endroits à cause des dépôts sauvages de déchets de taille.

Biodiversité

Le laurier-cerise concurrence la végétation indigène. Le rajeunissement de nos forêts peut être entravé par les formations parfois très denses et empêche la flore forestière de se développer.

Santé

L'ensemble de la plante, mais principalement les feuilles et les graines contiennent des glycosides toxiques pour l'homme et le bétail.

Recommandations de lutte :

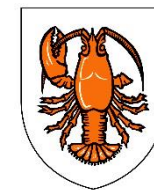
- Renoncer à cette espèce dans son jardin
- Intervenir le plus tôt possible, car plus une infestation est ancienne, plus il est difficile et coûteux de contrer son développement
- Éviter toute dispersion de la plante
- Éviter les traitements chimiques et privilégier les méthodes de lutte mécaniques

Important :

Pas de compostage au jardin, ni de dépôt en forêt ou dans la nature. Il est impératif de les remettre à la déchetterie communale ou dans votre sac à ordures. Les déchets alimentaires des ménages et provenant de l'agriculture sont brûlés et utilisés pour la production de biogaz, ainsi les plantes invasives sont détruites.

La Municipalité

Onnens, le 26 avril 2023



INFORMATIONS COMMUNALES



Municipalité d'Onnens

Rue du Pontet 11
☎ 024 436 16 69
greffe@onnens.ch

Ouverture du bureau communal :

Lundi : 18h00 – 19h00
Mardi : 8h30 – 10h30
Jeudi : 14h00 – 16h00

PACom

Comme indiqué précédemment, la mise à l'enquête publique du Plan d'Affectation Communal (PACom), du règlement sur le plan d'affectation communal et la police des constructions ainsi que de la délimitation de l'aire forestière aura lieu du 26 avril 2023 au 25 mai 2023.

Les documents de mise à l'enquête seront disponibles au Greffe municipal pendant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune (www.onnens.ch) dès le 26 avril 2023.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent impérativement être adressées par écrit à la Municipalité avant l'échéance du délai d'enquête.

Une permanence où vous aurez la possibilité de poser vos questions aura lieu en présence des urbanistes à la salle de Municipalité le **jeudi 11 mai 2023, de 16h00 à 18h00**.

Conseil général

La prochaine séance du Conseil général a été fixée au

lundi 12 juin 2023, à 20h00

Les personnes qui souhaitent être assermentées à cette séance sont priées de s'adresser par écrit auprès de M. Blaise Longchamp, Rue des Vignes 5, à Onnens (president.conseil@onnens.ch).

Nouveaux habitants et citoyens majeurs

Les restrictions sanitaires dues au Covid étant levées, la Municipalité souhaite rencontrer les habitants de la Commune arrivés entre 2019 et 2022 ainsi que les citoyennes et citoyens nés entre 2001 et 2004. La dernière réception avait eu lieu en 2019.

Un cocktail d'initiation sera organisé à cette occasion le **jeudi 15 juin 2023** et les personnes concernées recevront une invitation.

Plantes exotiques envahissantes

Voici la présentation de la troisième plante faisant partie de la dizaine d'espèces envahissantes répertoriées à Onnens. La Municipalité indique dans ses bulletins une plante avec ses caractéristiques et la méthode de lutte. Chacun peut contribuer, en étant attentif, à l'éliminer de son jardin ou en renonçant à cette espèce même si présente dans le commerce, en respectant les règles énoncées ci-dessous. (Pour plus d'informations, voir sur le site de l'Etat de Vaud « Espèces invasives et problématiques »).

Laurier – cerise

Néophyte invasive (figure sur la liste noire de la Confédération), causant des dommages importants et prouvés au niveau de la **santé, de la diversité biologique et / ou de l'économie** (www.infoflora.ch)



Description

Arbuste ou arbre à feuilles persistantes pouvant atteindre jusqu'à 6 mètres de haut, selon les variétés

Feuilles : lancéolées de 10 à 15 cm de long, glabres, coriaces

Fleurs : grappes cylindriques, fleurs blanches, petites, nombreuses

Fruits : baies rondes virant du rouge au noir à maturité

Habitats

Le laurier-cerise est cultivé dans de nombreux jardins et est encore trouvé en vente dans les commerces spécialisés.